



La démarche ÉcoQuartier

*Une politique publique
en faveur de la ville durable*

À l'origine de la démarche : faciliter l'émergence des projets d'aménagement durable

La démarche ÉcoQuartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Elle recouvre tous les aspects de l'aménagement durable, de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, mobilité, etc.), ainsi qu'à la préservation des ressources et l'adaptation aux changements climatiques (eau, biodiversité, énergie, etc.).

Une dynamique à l'œuvre depuis plus de 5 ans

Les 2 appels à projets de 2009 et 2011 avaient un objectif simple : faire connaître des opérations exemplaires en matière



de développement durable, véritables leviers vers la ville durable de demain, les valoriser au sein de palmarès nationaux et permettre la diffusion des bonnes pratiques et des innovations en termes d'aménagement urbain.

Dès 2010, le ministère a souhaité mutualiser les connaissances acquises pour dynamiser le mouvement sous la forme du club national ÉcoQuartier qui s'est structuré autour :



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

- ◆ de groupes de travail thématiques ;
- ◆ de sessions de formations et de conférences-visites ;
- ◆ d'une lettre d'information mensuelle ;
- ◆ d'un site extranet rassemblant l'intégralité des outils et des productions du club.

Les régions animent également régulièrement des ateliers locaux.

Les palmarès ont récompensé une cinquantaine de collectivités françaises, sur plus de 500 candidates. Cette démarche profite à la fois aux collectivités, qui valorisent ainsi leurs opérations et leurs savoir-faire en termes d'aménagement durable, et à l'État et ses partenaires, qui consolident un référentiel ÉcoQuartier sur des critères opérationnels.

Depuis 2013 un label national ÉcoQuartier pour valoriser des projets urbains vraiment durables

L'opportunité de mettre en place un label national ÉcoQuartier a été discutée

avec l'ensemble des acteurs concernés (publics, privés, ONG, habitants, etc.) et à l'issue d'une phase de test, le label national ÉcoQuartier, porté par le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, a été officiellement lancé le 14 décembre 2012. Il s'adosse à tout le travail réalisé autour du référentiel et des échanges d'expériences du club ÉcoQuartier.

Trois objectifs prioritaires sont assignés au label :

- ◆ encourager des projets d'aménagement durable ;
- ◆ garantir la qualité des projets grâce à une évaluation fondée sur des objectifs et indicateurs spécifiques ;
- ◆ pérenniser la démarche en faisant levier sur les politiques de développement territorial.

LES TROIS ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ DE LABELLISATION

1 Encourager
la collectivité signe la charte nationale qui encourage les élus dans 20 engagements vers la ville durable.

2 Pérenniser
le projet entre en phase opérationnelle.

L'équipe projet entre dans un réseau, bénéficie de l'évaluation de ses objectifs et du suivi de sa démarche, pour pérenniser ses ambitions à tous les temps fort du projet. À cette étape, l'opération reçoit le titre Engagé dans la labellisation .

3 Garantir
le projet est achevé ou sur le point de l'être. Il reçoit le label national ÉcoQuartier, sur la base des réponses aux 20 engagements, suivi et évalué selon des critères et des indicateurs transparents.

Les premières opérations labellisées ÉcoQuartier : une diversité de projets

Le 9 septembre 2013, 13 opérations achevées exemplaires ont reçu le label ÉcoQuartier et 32 opérations encore en phase travaux ont reçu la distinction Engagé dans la labellisation. Ces projets témoignent de la diversité des situations urbaines consacrées par le label : projets urbains neufs ou en renouvellement urbain, rénovation urbaine de quartiers sensibles, projets dans des contextes périurbains et ruraux comme dans de grandes agglomérations.

2014 : une 2^e session de labellisation

La 2^e vague de labellisation a été officiellement lancée en janvier 2014. Sur 160 dossiers candidats, 108 ont été retenus. Les résultats seront connus à l'automne 2014. Dans le même temps, plus de 100 villes et intercommunalités de toutes tailles ont signé la charte des ÉcoQuartiers, première étape du dispositif de labellisation.

Les suites de la labellisation : lancement de la campagne d'évaluation des 13 premières opérations labellisées

Afin de garantir la qualité des opérations dans le temps, une évaluation des projets labellisés est mise en place par le ministère. La méthodologie nationale d'évaluation des engagements liés à l'eau, l'énergie et les déchets, en cours de test sur les 13 premières opérations labellisées, sera mise à disposition de l'ensemble des collectivités fin 2014. La méthodologie d'évaluation sur les autres engagements est en cours d'élaboration.

Pour en savoir plus :

www.territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers



Mulhouse – Wolf Wagner
(ville de Mulhouse)



Forcalquier – ÉcoQuartier historique
(J. Helies / HPI-2013)



Hédé Bazouges – Les Courtils
(S. Spach)



Tours – Monconseil
(F. Paillet)